

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER  
DE LA SEANCE DU 06 MARS 2020**

*Sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Maire*  
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents  
et ouvre la séance à 20h00

**Présents :**

MM. Adrien KUNKLER, Sylvain ZAPPELINI, Gérard POURE, Michel CRON, Ahmet PODGORA, Vincent SUTTER,  
Mmes Corinne STARCK, Patricia BAUMANN, Josiane JURET, Katia FIMBEL, Anne-Catherine SUTTER

**Absents excusés :** Mme Anita WILLER, M. Christian ALLEMANN

**Secrétaire de séance :** Adrien KUNKLER

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 31/01/2020
2. Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2019
3. Vote des taux d'imposition 2020
4. Vote du budget général 2020
5. Vote du budget annexe supérette 2020
6. Questions financières
7. Personnel communal
8. Chasse
9. Saint-Louis Agglomération : convention de mise à disposition d'un broyeur de végétaux
10. Compte-rendu de commissions
11. Divers

**POINT N°1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 31/01/2020**

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres.

Aucune remarque n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**POINT N°2 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DES COMPTES DE GESTION 2019**

2.1 Approbation compte de gestion 2019 du budget Assainissement

Année 2019	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
Fonctionnement	65 472,34€	94 713,23€	29 240,89€	
Investissement	157 095,63€	119 860,19€		-37 235,44€

	Résultat de Clôture année 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Fonctionnement	141 387,08€	29 240,89€	96 366,89€
Investissement	- 56 520,08€	- 37 235,44€	- 93 755,52€

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget assainissement, dressé par Monsieur le Trésorier Principal, Luc ROUSSET et Monsieur le Directeur Départemental des finances publiques Olivier HOLLERTT

**Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**Charge** le maire de régler toutes modalités nécessaires.

2.2 Approbation compte administratif 2019 du budget Assainissement

**DEPENSES**

**RECETTES**

Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	65 472,34€	94 713,23€
	Section d'investissement	157 095,63€	119 860,19€

Reports de l'exercice 2018	Section de fonctionnement		67 126,00€
	Section d'investissement	56 520,08€	

TOTAL (Réalizations + reports)	279 088,05€	281 699,42€
-----------------------------------	-------------	-------------

Restes à réaliser en 2019	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	0€	0€
	Total des restes à réaliser à reporter en 2019	0€	0€

Résultat Cumulé	Section de fonctionnement	65 472,34€	161 839,23€
	Section d'investissement	213 615,71€	119 860,19€
	Total cumulé	279 088,05€	281 699,42€

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,**

**Approuve** le compte administratif de l'exercice 2019, budget annexe assainissement, tel que présenté ci-dessus,

**Approuve** les restes à réaliser tels que présentés ci-dessus,

**Constata** que les résultats de clôture du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019, budget annexe assainissement, sont concordants,

**Charge le maire** de régler toutes modalités nécessaires.

### 2.3 Approbation compte de gestion 2019 du budget Général

Année 2019	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
Fonctionnement	659 808,78€	852 404,46€	192 595,68€	
Investissement	293 444,35€	36 489,49€		- 256 954,86€

	Résultat de Clôture année 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Fonctionnement	529 778,39€	192 595,68€	722 374,07€
Investissement	96 983,59€	-256 954,86€	- 159 971,27€

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget général, dressé par Monsieur le Trésorier Principal, Luc ROUSSET et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques Olivier HOLLERTT,

**Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**Charge** le maire de régler toutes modalités nécessaires.

#### 2.4 Approbation compte administratif 2019 du budget Général

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	659 808,78 €	852 404,46 €
	Section d'investissement	293 444,35 €	36 489,49 €

Reports de l'exercice 2018	Section de fonctionnement		529 778,39€
	Section d'investissement		96 983,59€

TOTAL (Réalizations + reports)	953 253,13 €	1 515 655,93 €
-----------------------------------	--------------	----------------

Restes à réaliser en 2019	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	57 550,19 €	71 420,00 €
	Total des restes à réaliser à reporter en 2020	57 550,19 €	71 420,00 €

Résultat Cumulé	Section de fonctionnement	659 808,78 €	1 382 182,85 €
	Section d'investissement	350 994,54 €	204 893,08 €
	Total cumulé	1 010 803,32 €	1 587 075,93 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,**

**Approuve** le compte administratif de l'exercice 2019, budget principal, tel que présenté ci-dessus,

**Approuve** les restes à réaliser tels que présentés ci-dessus,

**Constata** que les résultats de clôture du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019, budget principal, sont concordants

**Charge le maire** de régler toutes modalités nécessaires

#### 2.5 Affectation du résultat 2019 du budget Général

**Vu** le résultat de **fonctionnement** du Budget principal 2019 : 192 595,68€

**Vu** le report 2018 en section de fonctionnement : 529 778,39€

**L'excédent de fonctionnement du budget principal 2019 est donc de : 722 374,07€**

**Vu** l'intégration des résultats du budget assainissement : 96 366,89€

**Vu** le report 2018 en section d'investissement : 96 983,59€

**Vu** le résultat d'investissement du budget principal 2018 : -256 954,86€

**Vu** l'intégration des résultats du budget assainissement : - 93 755,52€

**Vu** les restes à réaliser 2019 en dépenses et recettes du budget principal : 13 869,81€

**Le besoin de financement d'investissement du budget principal 2020 est donc de : -239 856,98€**

**Le Conseil Municipal**, sur proposition du Maire et à l'unanimité,

**Décide** de l'affectation de l'exercice 2020 du budget général comme suit :

- à la section d'investissement, article 1068, un montant de 239 856,98€

- à la section de fonctionnement, article R002, un montant de 578 883,90€

- à la section d'investissement, article D001, un montant de 239 856,98€

**Charge** le maire de régler toutes formalités nécessaires.

## 2.6 Approbation compte de gestion 2019 du budget Supérette

Année 2019	Dépenses	Recettes	Excédent	Déficit
Fonctionnement	31 442,16€	27 372,00€	/	-4 070,46€
Investissement	21 072,00€	160 392,36€	139 320,36€	

	Résultat de Clôture année 2018	Résultat de l'exercice 2019	Résultat de clôture 2019
Fonctionnement	134 513,51€	-4 070,46€	- 4 070,46€
Investissement	- 136 353,26€	139 320,36€	2 967,10€

**Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité**

**Approuve** le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget supérette, dressé par Monsieur le Trésorier Principal, Luc ROUSSET et Monsieur le Directeur départemental des finances publiques Olivier HOLLERTT

**Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

**Charge** le maire de régler toutes modalités nécessaires.

## 2.7 Approbation compte administratif 2019 du budget Supérette

### DEPENSES

### RECETTES

Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	31 442,46 €	27 372,00 €
	Section d'investissement	21 072,00 €	160 392,36 €

Reports de l'exercice 2018	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	136 353,26€	

TOTAL (Réalizations + reports)	188 867,72 €	187 764,36 €
-----------------------------------	--------------	--------------

Restes à réaliser en 2019	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	0€	0€
	Total des restes à réaliser à reporter en 2019		

Résultat Cumulé	Section de fonctionnement	31 442,46 €	27 372,00 €
	Section d'investissement	157 425,26 €	160 392,36 €
	Total cumulé	188 867,72 €	187 764,36 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,**

**Approuve** le compte administratif de l'exercice 2019, budget supérette, tel que présenté ci-dessus,

**Approuve** les restes à réaliser tels que présentés ci-dessus,

**Constata** que les résultats de clôture du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019, budget supérette, sont concordants

**Charge le maire** de régler toutes modalités nécessaires

#### 2.8 Affectation du résultat 2020 du budget Supérette

**Vu** le résultat de **fonctionnement** du Budget supérette 2019 : - 4 070,46 €

**Vu** le report 2018 en section de fonctionnement : 0,00 €

**Le déficit de fonctionnement du budget supérette 2019 est donc de 4 070,46 €**

**Vu** le report 2018 en section **d'investissement** : - 136 353,26 €

**Vu** le résultat d'investissement du budget supérette 2019 : 139 320,36 €

**Vu** les restes à réaliser 2018 en dépenses du budget supérette : 0 €

**L'excédent de financement d'investissement du budget supérette 2019 est donc de : 2 967,10€**

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et à l'unanimité,**

**Décide de** l'affectation suivante pour l'exercice 2020 comme suit :

- à la section d'investissement, article 1068, un montant de 0€
- à la section d'investissement, article R001, un montant de 2 967,10€
- à la section de fonctionnement, article D002, un montant de 4 070,46€

**Charge** le maire de régler toutes formalités nécessaires.

### **POINT N°3 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020**

M. le Maire propose de maintenir, pour l'exercice 2020, les taux d'imposition 2019, soit :

	<b>BASES d'imposition effectives 2019</b>	<b>TAUX 2019</b>	<b>BASES prévisionnelles 2020</b>	<b>TAUX 2020</b>	<b>PRODUITS correspondants</b>
<b>Taxe d'Habitation</b>	1 294 257	20,76	1 312 000	20,76	272 371
<b>Taxe Foncière (bâti)</b>	899 460	18,90	940 600	18,90	177 773
<b>Taxe Foncière (non bâti)</b>	31 543	94,09	31 100	94,09	29 262

Le produit attendu pour l'année 2020 avant prélèvement FNGIR et versement des allocations compensatrices s'élève donc à : **207 035 €**

Après avis de la commission finances, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition 2020 tels que définis ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ces propositions.

### **POINT N°4 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET GENERAL 2020**

Monsieur le Maire ayant exposé,

et conformément à l'avis de la Commission des Finances réunie ce même jour, vendredi 06 mars 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le budget primitif du budget général 2020, ci-dessous,

Et charge M. le Maire d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

	Dépenses	Recettes
<b>Section fonctionnement</b>		
Proposition année 2020	963 512,49€	962 228,59€
Résultat reporté 2019		578 883,90€
virt à la section investissement	500 000€	
Opérations d'ordre	83 600,00€	6 000,00€
<b>Total</b>	<b>1 547 112,49€</b>	<b>1 547 112,49€</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Propositions 2020	701 469,81€	110 000,00€
Résultat reporté 2019	239 856,98€	(1068) 239 856,98€
virt à la section fonctionnement		500 000,00€
Opérations d'ordre	6 000,00€	83 600,00€
Restes à réaliser	57 550,19€	71 420,00€
<b>Total</b>	<b>1 004 876,98€</b>	<b>1 004 876,98€</b>

**POINT N°5 - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE SUPERETTE 2020**

Monsieur le Maire ayant exposé,

et conformément à l'avis de la Commission des Finances réunie ce même jour, vendredi 06 mars 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le budget annexe

supérette 2020, ci-dessous,

**Et charge M. le Maire** d'effectuer toutes les modalités nécessaires.

	Dépenses	Recettes
<b>Section fonctionnement</b>		
Proposition année 2020	13 750,00€	29 353,36€
Résultat reporté 2019	4070,46€	
Opérations d'ordre virt à la section investissement	26 000,00€ 3 532,90€	18 000,00€
<b>Total</b>	<b>47 353,36€</b>	<b>47 353,36€</b>
<b>Section d'investissement</b>		
Propositions 2020	19 500,00€	0,00€
Résultat reporté 2019		2 967,10€
Opérations d'ordre virt à la section fonctionnement	18 000,00€	26 000,00€ 3 532,90€
Restes à réaliser		0,00€
<b>Total</b>	<b>32 500,00€</b>	<b>32 500,00€</b>

## **POINT N°6 - QUESTIONS FINANCIERES**

### 1. Clôture cimetièrre

Monsieur le maire présente le nouveau devis Alsa Clôture pour la clôture du cimetière. En effet, suite au rendez-vous entre le gérant de l'entreprise, le maire et les adjoints, il s'avère que de nouvelles teintes sont disponibles. De plus des plaques ont été rajoutées pour arriver à une hauteur finie de 1,50 m. Le nouveau devis s'élève à 14 581,49€ HT soit 17 497,79€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le nouveau devis d'Alsa Clôture pour la fourniture et pose d'une clôture en lames d'aluminium au cimetière

Précise que les teintes choisies sont gris clair avec une lame de gris anthracite par panneau

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2020 du budget général

## 2. Rideaux salle polyvalente

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du 31 janvier 2020, il avait été décidé de demander l'actualisation du devis de l'entreprise EMG Store relatif à la fourniture et pose des rideaux de la scène de la salle polyvalente. Le nouveau devis est présenté au conseil municipal et s'élève à 5400€ HT soit 6480€ TTC (au lieu de 5140€ HT soit 6168€ TTC en 2019). Monsieur le maire précise qu'avec M. Poure, ils se sont rendus au magasin et ont opté pour la teinte bordeaux des nouveaux rideaux. Le conseil municipal approuve le devis d'EMG Store pour un montant de 5400€ HT soit 6480€ TTC.

## 3. Local de stockage étude de sol

M. le maire présente le nouveau plan du futur local de stockage : en effet, initialement il y avait un sas qui desservait les locaux destinés aux associations. Renseignements pris auprès de l'architecte et du bureau d'étude, il a été demandé de revoir le projet en ajoutant 6 ouvertures dans la salle de sports afin d'avoir un accès direct dans chaque local d'une surface de 20 m2 chacun. Il faudra certainement prévoir des parois coupe feu entre le bâtiment et la salle de sports, si le conseil valide ce nouveau plan, l'entreprise Charpentes Vogel devra modifier son devis en conséquence. Après en avoir discuté, le conseil municipal valide le nouveau plan avec les 6 ouvertures depuis la salle de sports. Le secrétariat transmettra ces nouveaux éléments à l'architecte pour avancer sur le projet.

## 4. RPI Attenschwiller/Michelbach le Haut – convention de répartition de frais

Depuis la création du RPI Attenschwiller / Michelbach le haut, la commune d'Attenschwiller paye l'ensemble des frais pour le RPI. Une fois par an, un bilan financier est établi par nos soins et est présenté la commune de Michelbach-le-haut. Les frais sont répartis en fonction du nombre d'enfants et de leur domicile. Les frais fixes de chaque école tels que le fioul, l'électricité... restent à la charge de chaque commune.

Afin de régulariser cette pratique, Mr le Maire propose de formaliser ces répartitions en signant une convention avec Michelbach-le-haut.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Mr le Maire à signer la convention de répartition des frais du RPI Attenschwiller / Michelbach le haut, ci jointe.

## 5. Périscolaire Rêve et Ris : convention de répartition de frais

Depuis la création du périscolaire, la commune de Michelbach le haut paye l'ensemble des frais pour le périscolaire et est employeur du personnel. Une fois par an, un bilan financier est établi par la commune et présente à la commune d'Attenschwiller. Les frais sont répartis en fonction du nombre d'enfants utilisateurs du service et de leur domicile. Dans la plupart des cas, une répartition 60/40 avec 60% pour Attenschwiller et 40% pour Michelbach le haut est appliquée.

Afin de régulariser cette pratique, Mr le Maire propose de formaliser ces répartitions en signant une convention avec Attenschwiller.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention de répartition des frais du périscolaire Rêve et Ris, ci jointe.

## 6. Travaux d'élagage

M. le maire présente des photos d'arbres qui seraient malades et qu'il serait opportun de faire abattre. Des devis ont été demandés à l'entreprise Barth Schneider :

- Presbytère : un sapin à enlever : 880€ HT

- salle polyvalente : arbres à enlever en prévision du futur local de stockage : 680€ HT

- entrée du village rue de Hésingue : au niveau du dos d'âne, des arbres menacent de tomber ( à préciser que les arbres élagués seraient récupérés en bois de chauffage par M. Bubendorf Sylvain) : 1400€ HT

- Bruckmatt : 5 acacias en bordures de la RD 21.IV pour un montant de 2200€ HT soit 2640€ TTC

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide d'approuver les devis pour le presbytère, la salle polyvalente et l'entrée du village rue de Hésingue.

## 7. Urbanisme

M. le maire informe le conseil que suite au dépôt d'un certificat d'urbanisme, le service instructeur nous demande de nous prononcer sur une prise en charge des travaux d'extension de réseaux d'électricité. La prise en charge de l'extension du réseau d'électricité pour une extension étant inférieure à 100 mètres peut soit être prise en charge par la commune, soit par le demandeur. Les extensions dépassant les 100 mètres ne peuvent être financées par le demandeur. Enedis ne donne aucune estimation du coût de la participation qu'en cas de dépôt de permis de construire.

Il est proposé de faire rajouter une mention sur les certificats d'urbanisme concernés « Le réseau public d'électricité est situé à environ .... mètres. L'extension du réseau public d'électricité n'est pas prévue. La construction sera subordonnée à un raccordement individuel. Ce raccordement sera

financé avec l'accord du demandeur dans les conditions mentionnées à l'article L332-15 du code de l'urbanisme. »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de ne pas prendre en charge les extensions de réseaux d'électricité inférieures à 100 mètres

Précise que la présente décision sera portée à la connaissance des demandeurs

#### 8. Demande des arboriculteurs

M. le maire donne lecture d'un courrier de la part des arboriculteurs. A priori depuis la réfection du chemin menant au verger-école, les dos d'âne réalisés serait trop hauts et plusieurs personnes seraient plaintes de racler les bas de caisses de leurs véhicules. La présidente de l'association demande si un rabotage de ces dos d'âne était possible afin de faciliter l'accès aux véhicules, sachant que des cours de taille ont lieu le 14 mars.

Rendez-vous sera pris avec les agents communaux sur place afin de voir ce qu'il est possible de faire.

#### 9. Demande du badminton + coronavirus

M. le maire informe le conseil municipal que depuis 1 semaine, suite à la fermeture de la Comète à Hésingue pour cause d'épidémie de coronavirus, le badminton a demandé des créneaux supplémentaires à la commune qui leur seront facturés. Or, un arrêté préfectoral a été pris et limite les rassemblements à 50 personnes. La musique Liberté et le Liederkrantz ont également demandé si leurs répétitions pouvaient être maintenues. Après en avoir discuté, considérant que les répétitions des musiciens et des choristes sont inférieures à 50 personnes, pour l'instant, elles peuvent être maintenues. S'agissant du badminton, la condition d'obtention de ces créneaux supplémentaires sera le respect strict des horaires sous peine de non reconduction du contrat de location en septembre. De plus, le conseil municipal souhaite savoir combien de jeunes de la commune sont adhérents à Volant 3 Frontières, le secrétariat est chargé de se mettre en relation avec M. Stempfel pour obtenir les informations.

Les associations doivent rester vigilantes quant au nombre de personnes présentes dans la salle.

#### 10. Demande du conseil de fabrique

M. Zappellini informe le conseil que la présidente du conseil de fabrique doit procéder au nettoyage de la cuve de fioul de l'église. Le coût de la prestation s'élève à 858€ TTC et le conseil de fabrique sollicite la commune pour une éventuelle prise en charge de la facture.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de participer au nettoyage de la cuve de fioul de l'église à hauteur de 400€ en versant une subvention exceptionnelle au conseil de fabrique.

Charge le maire de régler les formalités

## **POINT N 7 – PERSONNEL COMMUNAL**

M. le maire informe le conseil que Mlle Anais Saunier a déposé sa candidature pour un emploi saisonnier dans les services de la commune. Après en avoir discuté, considérant que la candidate est encore mineure et vu la réglementation très stricte par rapport aux conditions de travail des mineurs dans les services techniques, le conseil décide de ne pas donner une suite favorable à sa demande pour cette mais de lui proposer de revoir sa candidature en 2021.

## **POINT 8 - CHASSE**

### **Lot n°1**

M. Serge BLAUDEL, adjudicataire de la chasse communale d'Attenschwiller, lot n°1, souhaite s'adjoindre le permissionnaire suivant pour la période de chasse du 2 février 2015 au 1er février 2024 : M. Alex BLAUDEL, 5 Quartier Gutenberg, 68220 FOLGENSBOURG

Le Conseil municipal, après examen des pièces du dossier, donne son accord à cette nomination au titre de permissionnaire de la chasse communale, après l'avis favorable de la Commission consultative communale de la chasse. Les pièces justificatives demandées dans l'article 6.1 et 6.2 du cahier des charges ont été jointes au dossier et sont en notre possession.

Le Conseil municipal, après examen des pièces du dossier, constate que le permissionnaire a son séjour principal à moins de 100 km à vol d'oiseau du territoire de chasse.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à la nomination de M. Alex BLAUDEL, au titre de permissionnaire de la chasse communale, lot n°1, après avis favorable de la Commission Consultative Communale de la Chasse.

## **POINT N°8 - CHASSE**

### **Lot n°3**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que Messieurs Claude HERMANN et Laurent WANNER, permissionnaires du lot de chasse n°3 ont décidé de rendre leurs agréments qu'ils avaient obtenu le 25 mars 2015.

De ce fait, il convient d'acter leur retrait du lot n°3 à compter du 1<sup>er</sup> février 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la décision de Messieurs Claude HERMANN et Laurent WANNER de rendre leurs agréments de permissionnaire du lot n°3 obtenus le 25 mars 2015.

CHARGE le maire de régler les formalités

## **POINT N°9 – SAINT-LOUIS AGGLOMERATION – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BROYEUR DE BRANCHES**

M. le maire explique que Saint-Louis Agglomération dispose de broyeurs de branches et qu'il a été proposé aux 40 communes une mise à disposition à titre gracieux à la condition que les utilisateurs aient suivi au préalable une journée de formation. Les 2 agents techniques communaux ont suivi cette formation en novembre 2019, aussi, il convient maintenant d'approuver la présente convention de mise à disposition afin de pouvoir en bénéficier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention de mise à disposition des broyeurs de branches de Saint-Louis Agglomération

Autorise le maire à signer tous les documents afférents

## **POINT N°10 – COMPTE RENDU DE COMMISSIONS**

M. Kunkler lit le compte rendu de la commission constructions.

## **POINT N°11 – DIVERS**

- M. Podgora demande quand sera installée une poubelle sur le parking de l'école, il y a régulièrement des déchets qui traînent sur le sol.

- Borne de recharge pour véhicule électrique : Saint-Louis Agglomération propose la mise en place de borne de recharge pour véhicule électrique et demande si nous avons un emplacement à leur communiquer. Initialement le nouveau parking au centre village était envisagé mais pour éviter des travaux d'électricité, l'emplacement se situera à la salle polyvalente.

M. Cron demande quand les fenêtres de la salle polyvalente seront changées, n'ayant pas de date d'intervention prévue, le secrétariat va se renseigner.

M. le maire souhaite remercier le conseil municipal, les adjoints municipaux pour le travail effectué pendant des 6 dernières années.

Il remercie tout particulièrement M. Kunkler pour sa disponibilité et son implication dans la vie communal et intercommunale tout au long de ces 30 dernières années.

M. Kunkler remercie l'ensemble des conseillers avec lesquels il a travaillé.

M. le maire clôt la séance à 22h35.